

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

du LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)

MONTPELLIER — 16, Rue de la République — TÉL. M2 58-72

1ère année 9 Juin 1953 N° 14

AVIS IMPORTANT

Notre bulletin n° 3 en date du 26 Février indique que la lutte contre les "Vers" de 2ème génération de Cochylis et les "Vers" de 2ème et 3ème générations d'Eudémis doit être réalisée par des poudrages de produits à base de roténone ou de D.D.T.

Il convient d'ajouter à cette liste les esters phosphoriques utilisés en poudrage dont l'efficacité est certaine. Les viticulteurs les utiliseront aux doses recommandées par les fabricants et se conformeront à la règlementation en vigueur, c'est-à-dire que les traitements devront être terminés 15 jours avant la récolte.

INFORMATIONS

MILDIOU de la POMME DE TERRE - Zones a et b. Zone c (sauf Aveyron et Lozère)

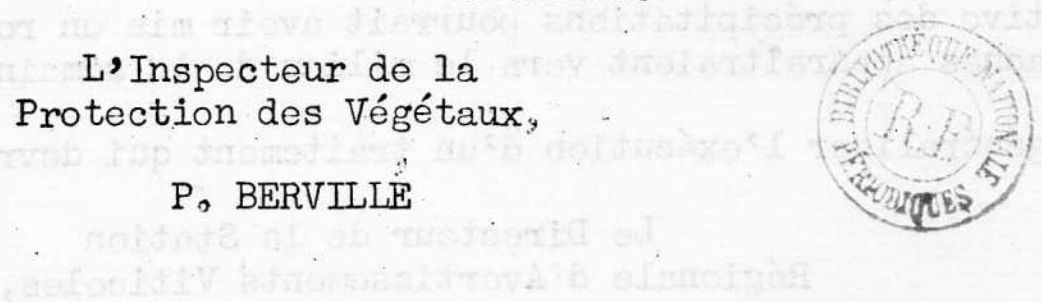
Renouveler immédiatement le traitement de protection avec :

- Bouillie bordelaise à 2 %
- Sulfate basique de cuivre.
- Oxychlorure de cuivre.
- Oxyde cuivreux.

DORYPHORE -

Maintenir la protection en pulvérisant :

- Arséniate de chaux.
- Arséniate d'alumine naissant
- Roténone
- D.D.T.
- Chlordane.



L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

[illegible] d[illegible] l'A[illegible]

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 8 Juin 1953

NOTE n° 5. **MILDIOU**

Les pluies des 5 et 6 juin ont donné les hauteurs d'eau suivantes :

AUDE.

Armissan	9 mm
Blomac	22 mm 3.
Carcassonne	28 mm 2.
Cascastel	43 mm 7.
Conques s/Orbiel	32 mm
Coursan	8 mm 9.
Cuxac d'Aude	8 mm 2.
Douzens	22 mm 3.
Narbonne	10 mm
Ouveillan	6 mm
Villesèque	73 mm 5.

BOUCHES-DU-RHONE.

Arles	3 mm 4.

PYRENEES-ORIENTALES.

Alénya	75 mm 3.
Rivesaltes	63 mm
St-Féliu-d'Avall	53 mm 3.
Thuir	34 mm 7.

GARD.

Bellegarde	20 mm
Cruviers-Lascours	37 mm
Franquevaux	26 mm
Lédignan	37 mm
Pompignan	27 mm
Tavel	28 mm 9.

HERAULT.

Adissan	9 mm
Candillargues	10 mm
Canet	8 mm 6.
Cers	8 mm 12.
Gabian	8 mm 3.
Lieuran-les-Béziers	7 mm 7.
Lunel	13 mm 5.
Le Pouget	8 mm
Roquebrun	5 mm 9.
St-Aunès	12 mm
Thézan-les-Béziers	3 mm
St-Mathieu-de-Tréviers	18 mm 8.
Vendémian	9 mm 3.
Vendres	5 mm 7.

Il faut leur ajouter celles de la pluie de longue durée d'aujourd'hui 8 Juin.
Elles se sont abattues sur les vignobles porteurs de germes de mildiou des régions d'Agde, de Marseillette, de l'Est du Gard qui, selon notre dernier avis, doivent déjà avoir été traités.

Il se sera néanmoins produit des repiquages dont les premières manifestation apparaitront dès le 13 Juin.

Toute pluie survenant dès cette date, risquerait d'aggraver l'état sanitaire du vignoble qui à l'heure actuelle est très peu sulfaté.

D'autre part, l'importance relative des précipitations pourrait avoir mis en route à partir du sol, une attaque dont les taches apparaitraient vers le milieu de la semaine prochaine.
En conséquence, il y a lieu de généraliser l'exécution d'un traitement qui devra être terminé avant samedi 13.

Le Directeur de la Station
Régionale d'Avertissements Viticoles,
G. BERNON.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles - 16 rue de la République - MONTPELLIER
Le Gérant : R. BERTRAND.